



LE MINISTRE

Cotonou, le 19 DEC 2025

N° 039 /MTFP/DC/SGM/DGT/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **jeudi 25 décembre 2025, Jour de Noël**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à toute la communauté chrétienne, un joyeux Noël.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,

Vu
Bon à diffuser


Victorin V. HONVOH

Adidjatou A. MATHYS